

Municipalité

31 octobre 2019

CO19.10

COMMUNICATION AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

concernant

la réponse au postulat du 3 juin 2010 de Madame la Conseillère communale Carmen Tanner au sujet de la biodiversité en ville

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

verdon-les-Bains

1. Rappel du postulat

Lors de la séance du Conseil communal du 3 juin 2010, Madame la Conseillère communale Carmen Tanner rappelait l'existence d'une biodiversité riche en milieu urbain et la responsabilité qu'elle induit pour les autorités et services communaux. Elle reconnaissait certes les projets déjà entrepris par la Ville dans ce domaine, mais soulignait l'importance de prendre des mesures plus systématiques pour préserver cette richesse. Dans le cadre du postulat, Mme Tanner demandait à ce que la Municipalité mette en œuvre les points suivants .

- Un inventaire des zones intéressantes pour la biodiversité à Yverdon-les-Bains ;
- Protéger et valoriser certaines zones intéressantes ;
- Gérer les espaces verts publics de manière extensive :
- Sensibiliser la population sur l'importance de la biodiversité dans les zones urbaines, mais également de les inciter à faire des actions individuelles, comme par exemple «la charte des jardins », où quelques bonnes idées et pratiques pour la biodiversité sont encouragées;
- Revaloriser les lisières de bois et les cours d'eau.

2. Les démarches effectuées

La biodiversité en milieu urbain est une richesse et un bien public à préserver. Les pressions sur celle-ci ne cessent d'augmenter avec le développement des activités humaines et le développement spatial des villes et des infrastructures, morcelant le paysage et supprimant certains milieux naturels cruciaux à la survie de certaines espèces.

La Ville d'Yverdon-les-Bains, notamment par son Service des travaux et de l'environnement (ci-après : STE), a anticipé cet état de fait depuis les années 2000 notamment lors de l'établissement de son Agenda 21; elle a pris plusieurs mesures pour favoriser la biodiversité en milieu urbain et plus généralement sur le territoire de la commune.

Les efforts consentis par les responsables des jardins et espaces verts de la Ville ont permis à Yverdon-les-Bains de recevoir en 2010 le prix biodiversité du Canton de Vaud, valorisant l'expansion de la gestion différenciée des espaces verts, la mise en place de talus fleuris, ainsi que la valorisation de surfaces perméables, en végétalisant notamment les îlots routiers.

Les jardins de la Ville ont récemment fait l'état d'un audit externe dans le but d'une certification ISO 14001 valorisant également les efforts consentis dans la gestion des espaces verts de la ville de manière durable et responsable. Les jardins de la Ville d'Yverdon-les-Bains sont certifiés ISO 14001:2015 depuis le 17 août 2018.

Dans le cadre de cette certification, les responsables des jardins se sont notamment engagés à une utilisation exceptionnelle et ciblée de pesticides et herbicides, mais également de la tourbe. Ainsi, les espaces verts de la ville sont gérés de manière extensive et différenciée, à l'exception du gazon du stade de football, soumis à des exigences particulières.

Depuis 2017, les jardins de la Ville sont en charge des espaces verts du Parc scientifique et technique (PST) et ont ainsi pu étendre la gestion différenciée à cette partie de la ville. Dans un souci de gestion respectueuse de la faune et de la flore locale, un plan de gestion intégré a été élaboré en collaboration avec un biologiste conseil, permettant l'inclusion des enjeux liés à la biodiversité dans l'entretien des espaces verts du PST.

En parallèle, la Municipalité travaille sur l'élaboration d'un plan directeur nature pour favoriser la biodiversité sur le territoire de la commune. La première phase du projet est de faire l'état des lieux de la biodiversité à Yverdon-les-Bains et de développer des objectifs pour les différents milieux naturels sis sur le territoire communal (eau et milieux humides, forêts, domaines agricoles et viticoles, espaces verts et faune et flore).

L'objectif de ce plan directeur nature est d'une part de valoriser et pérenniser les différentes mesures déjà mises en place par la Ville dans ce domaine, et d'autre part de proposer de nouvelles mesures. Le développement de ce plan est intéressant d'un point de vue stratégique, puisque le plan directeur communal est actuellement en révision. Ses enjeux environnementaux pourront ainsi être précisés dans un plan directeur nature. A terme, le plan directeur nature prendrait la forme de fiches de mesures précises, facilitant sa mise en œuvre et le monitoring des mesures.

La Ville mène d'autres projets phares pour la biodiversité en ville, tels la renaturation de cours d'eau, la création d'escale pour limicoles dans la Plaine de l'Orbe ainsi que de réserves forestières intégrales, ayant tous pour objectif d'améliorer l'état de la biodiversité sur le territoire communal et d'apporter une nature de proximité aux citoyens.

3. Conclusions

La problématique soulevée par le postulat va dans le sens des préoccupations de la Municipalité et des démarches en cours. L'option actuelle est de poursuivre les différents projets en cours concernant la promotion de la biodiversité sur le territoire communal et de valoriser les nombreux projets déjà mis en place qui vont dans le sens dudit postulat.

 $\Diamond \Diamond \Diamond \Diamond \Diamond \Diamond \Diamond \Diamond$

Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de prendre acte de la présente communication.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

J.-D. Carrard

Le syndic:

F. Zürcher

Le secrétaire :

Annexe : Postulat du 3 juin 2010 de Madame Carmen Tanner

• • • • • • • • •

11.11

Un Postulat de Mme la Conseillère Carmen TANNER (Biodiversité en Ville)

2010, année du 750^{ème} d'Yverdon-les-Bains, année également de la biodiversité. Une coïncidence d'agenda, pour certains, mais qui devrait devenir une opportunité pour Yverdon, afin de revaloriser la nature en ville.

Aussi étonnant que cela puisse paraître, la biodiversité ne se trouve pas qu'en Amazonie, ou bientôt plus dans le Golfe du Mexique. Elle se trouve également dans les zones urbaines, dans des lieux de substitution variés qui permettent à la flore et à la faune de s'y développer. Ainsi certaines espèces rares ou protégées ont été découvertes à Bâle, même Yverdon, et Fribourg aussi. Des lieux comme des toitures, des balcons, des jardins, des prairies, des parcs et espaces verts, deviennent des lieux de vie et de richesse où les espèces sont diverses et peuvent circuler. Cette richesse dans la ville n'est possible que si on prend conscience de cette nature et que, de ce fait, on se donne les moyens de lui donner un peu de place.

Yverdon a conscience de cette richesse, j'en veux pour preuve certaines actions comme des talus de prairie ici ou là, ou encore le futur aménagement quasi exemplaire à Y-Parc, etc...mais ces actions ne se font pas de manière systématique.

Par ce postulat, intitulé sobrement « pour plus de biodiversité en ville », je propose à la Municipalité de se donner comme mission:

- de faire un inventaire des zones intéressantes pour la biodiversité à Yverdon.
- de protéger et valoriser certaines zones intéressantes.
- de gérer les espaces verts publics de manières extensives.
- de sensibiliser la population sur l'importance de la biodiversité dans les zones urbaines, mais également de les inciter à faire des actions individuelles, comme par exemple « La charte des jardins », où quelques bonnes idées et pratiques pour la
 - biodiversité sont encouragées.
- et finalement, de revaloriser les lisières de bois et les cours d'eau.

En espérant que ce postulat ne reçoive pas trop de diversité de réponses, je vous remercie pour votre attention.